

Toutefois, le Règlement n'est pas formulé ainsi. En conséquence, pour ce qui est du consentement unanime, si un député indique à la présidence en criant «non» qu'il refuse de donner son consentement, la présidence ne peut dire qu'il y a consentement unanime. Ce consentement peut être refusé, pas forcément à cause de la motion comme telle, mais pour une question de procédure ou encore parce qu'on refuse de laisser tomber les travaux de la Chambre ou de débattre d'une question ou encore de laisser une question passer sans débat. Il peut y avoir toutes sortes de raisons. Quoi qu'il en soit, la présidence doit maintenant établir s'il y a oui ou non consentement unanime.

Si la Chambre désire étudier toute possibilité de le faire de façon différente d'après la suggestion du député, la présidence doit en tenir compte. Cette suggestion devrait être renvoyée au comité de la procédure et de l'organisation. Cela ne constitue pas une question de privilège.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je fais un bref rappel au Règlement. Il y a quelques instants, j'ai reçu un mémoire à l'intention de mon ami le leader du gouvernement à la Chambre. Il porte la mention «mémoire» et «confidentiel». Je ne sais pas si c'est là une innovation de la part du gouvernement, si cela témoigne d'une attitude plus raisonnable à l'égard de la liberté de l'information ou simplement d'un manque d'organisation du gouvernement.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai été surpris de l'interjection du premier ministre quand il a reconnu Thespius de Romeo et Juliette alors que je lui posais une question sérieuse et importante. Mais, devant les réponses que m'a fournies le premier ministre pendant la période des questions, permettez-moi de lui dire que je l'envoie au bain mais dans le Lac des Cygnes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des finances, du

Questions au Feuilleton

commerce et des questions économiques, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui].

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Français]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: 1613, 1614, 1615, 1616 et 1826.

[Texte]

LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES TRAITÉS DES INDIENS

Question n° 1613—**M. Holmes:**

Quels projets du Programme de recherche sur les droits et les traités des Indiens ont été rejetés durant l'année financière a) 1972-1973, b) 1973-1974, c) 1974-1975, d) 1975-1976 et, dans chaque cas, pourquoi?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le ministère des Affaires indiennes et du Nord n'a rejeté aucun projet entrepris dans le cadre du Programme de recherche sur les droits et les traités des Indiens, prévus pour une période de quatre ans au coût de \$7.5 millions. Le programme de recherche mené par les associations indiennes n'avait pas pour but d'engendrer des projets, mais plutôt de permettre aux organisations d'établir leurs propres priorités, dans les limites des crédits disponibles, et de commencer à préciser et à étayer les droits des Indiens ainsi qu'à chercher la solution des griefs ou des revendications concernant l'administration des terres et autres biens reconnus aux Indiens en vertu de la loi sur les Indiens, de même que l'application ou l'interprétation des traités qui intéressent ce peuple.

LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES TRAITÉS DES INDIENS

Question n° 1614—**M. Holmes:**

1. Les recommandations énoncées par la Fraternité nationale des Indiens dans son rapport de décembre 1976 sur le Programme de recherche sur les droits et les traités des Indiens ont-elles été mises en pratique et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Quelle portion des fonds affectés à la recherche le gouvernement est-il disposé à attribuer aux dix-sept principales équipes indiennes de recherche pour la prochaine année financière 1977-1978?

3. Quels fonds de recherche ont été autorisés en principe pour les cinq prochaines années, compte tenu des résultats du programme de recherche fondé sur les engagements en matière de financement pris dans le passé?